



Bangui, le 13 0 OCT 2024

## PUBLICATION DE PROJET DE CONCENTRATION NOTIFIÉ À LA COMMISSION DE LA CEMAC

La présente publication est faite, conformément aux dispositions du Règlement n°06/19 UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019, relatif à la concurrence et de ses textes subséquents, en particulier l'article 56 nouveau, du Règlement n°000140 du 16 mars 2023, modifiant et complétant certaines dispositions du Règlement n°000350 du 25 septembre 2020 relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence.

Les personnes et les entreprises intéressées disposent d'un délai de 14 jours, à compter de la date de la présente publication faite sur le site web de la Commission de la CEMAC, pour faire valoir, auprès de la Commission, leurs observations écrites sur le projet de concentration décrit ci-dessous :

### PROJET D'ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ CADYST GRAIN DES PARTICIPATIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ORGANISATION, DE MANAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES (« SOMDIA ») DANS LA SOCIÉTÉ LE GRAND MOULIN DU CAMEROUN S.A. ET LA SOCIÉTÉ LES GRANDS MOULINS DU PHARE S.A.

Le projet d'acquisition susvisé a été notifié au siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo en Guinée Equatoriale le 28 octobre 2024.

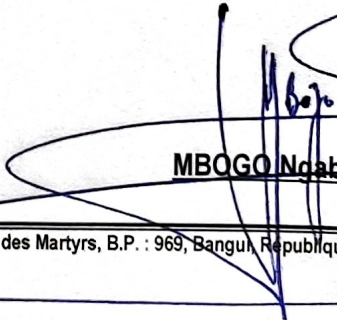
L'opération objet de cette notification consiste en l'acquisition par la société CADYST Grain auprès de la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (« SOMDIA ») de l'intégralité des participations de cette dernière dans la Société le Grand Moulin du Cameroun S.A. (« SGMC ») et la Société les Grands Moulins du Phare S.A. (« SGMP »).

L'acquéreur, la Société CADYST Grain, dont le siège social est établi à Douala au Cameroun, est actif dans le secteur de la meunerie. Ses usines de transformation de blé sont établies à Douala et à Kribi au Cameroun. L'entreprise acquéreuse, fait partie de CADYST Group, lequel est un groupe actif dans le secteur de l'agroalimentaire, des farines et de l'élevage.

Le vendeur, la société « SOMDIA » est détenue intégralement par DF HOLDING Luxembourg, elle-même détenue par CASSIOPEE SINGAPOUR et elle est contrôlée ultimement par le Groupe Castel.

Les Cibles, la Société le Grand Moulin du Cameroun S.A. (SGMC) et la Société les Grands Moulins du Phare S.A. (SGMP) dont les sièges sociaux sont établis respectivement au Cameroun et au Congo sont actives, pour SGMC, dans la culture du blé et la fabrication de farine de blé et, pour SGMP, dans le secteur de la minoterie au Congo.

Le Commissaire,

  
MBOGO Ngabo Sefi

